THE	\$ day 8 day
ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Dinan. Du deuxième — jour du mois de thermisor — l'an onze	le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi. LESDITS ÉPOUX, ont déclaré prendre en mariage, l'un françoise Malaux. L'autre jumph Remault.
Acte de Mariace de jauph Devault Acte de Mariace de jauph Devault Agé de ringt tron ans, né à laure département des Cole du Mois de la Sira du mois de Aris an Wil syst feut quatur singt prosession de Saloueur demeurant à lustlethoure département de idem fils légiture de jurieur Quault demeurant à département	En présence de louvaint your Le Cove demeurant à uppression de Cove département des Cotes du Monda profession de Cove département de course de demeurant à issuré département de course de quarante sept au profession de Laboureur département de de quarante sept au demeurant à issuré jouan département de course de demeurant à issuré de département de course de demeurant à issuré de de quarante sept au département de course de demeurant à issuré de de quarante sept au département de course de
et de fraucoire Meheurt et de fraucoire Meheurt ans, née à Maroué département de veu de Mai an Mil Sept quatre singst deux demeurant à ptetan département de demeurant à comment de fau rea Meheurt demeurant à département de département de département de département de département de département de	a wen département de wen profession de Laboureur âgé de Sizante trois aux Et de Allain verde département de wen demeurant à wen département de wen profession de Laboureur âgé de Cinquents un aux
demeurant à pleture de fau jean Mehrust demeurant à département de département de département de département de département de les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications faites à plêtur se viugt prairiel de la ouverspathiaires de la Meme jour à La mandoure, point d'opposition	Après quoi, moi Augustiu querin — maire de pletan laisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et mont, lesdits époux et témoins, fou le busiquent Signé avec moi.
et affichés aux termes de la loi du 20 septembre 1792, et	et affiches aux termes de la loi die se reparative amos et

Informations liées à l'image.

Cote:

5MiEC1028

Lieu: Plestan
Période: 1793 - 1815

Commentaire.

Mariage de Joseph RENAULT et Françoise MEHEUST le 21 juillet 1803 à Plestan AD22, Plestan M 1793-1815, vue 67/282